

Châteauguay



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2162-1-24

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2162-1-24 modifiant le règlement E-2162-21 d'un montant de 2 004 000 \$ visant l'acquisition de véhicules – direction des travaux publics et service de Sécurité incendie pour l'année 2022, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, pour un montant de 391 000 \$ sur 5 ans et 1 613 000 \$ sur 10 ans visant l'annulation de deux objets du devis estimatif, l'augmentation du montant pour la rétrocaveuse et le camion de 10 roues ainsi que la diminution du montant total de l'emprunt à 1 767 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 31 mai 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juillet 2024.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 9 juillet 2024.

Le greffier,

George Dolhan, notaire



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2162-1-24**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 9 juillet 2024, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2162-1-24 modifiant le règlement E-2162-21 d'un montant de 2 004 000 \$ visant l'acquisition de véhicules – direction des travaux publics et service de Sécurité incendie pour l'année 2022, sur l'ensemble du territoire, à la valeur, pour un montant de 391 000 \$ sur 5 ans et 1 613 000 \$ sur 10 ans visant l'annulation de deux objets du devis estimatif, l'augmentation du montant pour la rétrocaveuse et le camion de 10 roues ainsi que la diminution du montant total de l'emprunt à 1 767 000 \$, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 9 juillet 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 9 juillet 2024.

Le greffier,

George Dolhan, notaire